

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL 04/06/2024 - 20 heures

Date de la convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, ajointe, Mr Laurent GRIOT adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mme Cindy

TISSIER, Mr Jean-Baptiste WILLAUME conseillers municipaux. Excusé: Mr Jérôme VRAY, donne pouvoir à Mr Laurent GRIOT

Secrétaire de séance : Mr Jean-Baptiste WILLAUME

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal du conseil municipal du 24/04/2024 est approuvé à l'unanimité.

 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à 87 communes – débat des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Vu les documents joints à la convocation, Madame le Maire rappelle que l'agglomération Loire Forez a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à 87 communes par délibération du 13 décembre 2022.

Madame le Maire souligne également que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD du PLUI à 87 communes dans les Conseils Municipaux et en Conseil Communautaire. Ce débat est un débat sans vote.

Madame le Maire donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal observe que plusieurs éléments présentés font échos aux problèmes rencontrés sur la commune (exemple point 1-1 Faciliter la reconversion des friches et locaux vacants)
Le Conseil Municipal souligne que les grandes lignes du PADD sont justes mais ont peur de voir un écart entre les propositions et le concret (PLUI à 87).

Après ces échanges, le Conseil Municipal prend acte de la tenue, au sein de l'Assemblée Municipale, du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUI à 87 communes.

Délibération 2024 32 D – Validation devis préau et demande de financement

Madame le Maire donne à lire le devis envoyé par l'entreprise LIBERCIER (les autres entreprises n'ayant pas répondues). Le devis est de 12 147.82€ HT. Il ne contient pas les travaux de maçonnerie, un maçon devra être trouvé par la commune.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de :

- D'approuver le devis de l'entreprise Libercier et d'autoriser Mme le Maire à le signer
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention :

*au département via l'enveloppe territorialisée à hauteur de 80 %



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL 04/06/2024 - 20 heures

Questions diverses

- Travaux

Madame le Maire donne à lire le devis de l'entreprise LIBERCIER pour la réfection du toit de l'abri bus.

Elle indique au Conseil Municipal que ce projet ne lui paraît pas la priorité. En effet le toit du silo pour les plaquettes fuit et d'autres toits sont à revoir.

Il est rappelé également que dans l'abribus une partie est occupé par EDF et qu'il conviendrait de voir avec eux pour les travaux.

Il est décidé de mettre en attente ce projet, la commission urbanisme regardera le toit du silo pour déterminer si un charpentier ou un zingueur doit être appelé.

Le conseil est informé qu'une plaque funéraire à été achetée pour Monsieur Noël VIALLARD au nom de la commune.

- Voirie

Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion pour la réfection des chemins pastoraux à eu lieu en présence de deux élus, deux représentants du groupe chemin, deux entreprises de TP et Mr Eychenne (Auvergne estive).

Ce dernier va rassembler ce qui a été dit pour le transmettre aux entreprises de TP qui feront un devis.

Une réunion avec les agriculteurs utilisateurs va être organisée pour voir ce qu'il est possible de faire pour la préparation des travaux (épareuse, abatage d'arbre le long du chemin,...)

Monsieur Laurent Griot informe le conseil que le rendez-vous pour la préparation des travaux de fonctionnement avec Carole Blanc (LFA) a eu lieu dans la matinée. Au vu du budget pour le fauchage des bords de route (obligatoire) il ne reste plus que 800€ environ pour le reste (curage fossé, Point à temps...).

Il indique au conseil qu'il va regarder si une part du budget investissement peut être utilisé et redemander si le fauchage peut être moins important.

En effet cela pose problème sur des fossés bouchés ou autre.

Un administré à signalé un problème sur la voirie près de Seynaud (un camion a abimé le bord de route). La commission voirie est en lien avec LFA pour régler le problème.

Madame le Maire demande qui a débouché le fossé dans le bourg. Il est répondu que c'est Monsieur Jérôme Vray. En effet malgré plusieurs demande le département n'a pas répondu.

La question est posée sur la compétence le long de la départementale en agglomération. La question sera posée à LFA par la commission voirie.

Poubelles – TEOMI

Madame le Maire informe le conseil que la réunion avec le service déchet de LFA a eu lieu le 24 avril 2024. Un point a été fait sur les différentes poubelles pour les bâtiments communaux et les locations (stop collecte/fermées à clé/nombre de bacs). Un composteur va être installé et géré par LFA.



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL 04/06/2024 - 20 heures

Ecole

Madame Vanessa ZIEGLER informe que le conseil d'école s'est tenu à Roche le 30 mai. Les effectifs remontent (Roche de 16 à 23 et l'ensemble du RPI de 78 à 83).

Le RPI fonctionne bien, la DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale) le confirme. Le RPI essaye de mobiliser l'ensemble des classes sur des journées communes (journée jeux, ...) Une rencontre avec le personnel communale aura lieu en fin d'année scolaire et une carte Ludothèque sera mise en place à la rentrée.

Location

Monsieur Laurent GRIOT fait remarquer que le goudron a été taché par un locataire qui a fait sa vidange dans le bourg.

Madame le Maire informe le conseil que les locataires du 210 ne sont pas encore venus signer leur avenant.

Un rendez-vous avec la locataire du 250 A est prévu mercredi 12 juin sur place pour voir la cave qui a des infiltrations d'eau.

L'appartement 250 B est toujours vacant à l'heure actuelle mais 2 personnes semblent intéressées. Le conseil est informé que le bouton de la cuisinière de la salle des fêtes est manquant. Il faudra en commander un.

- Nettoyage au Montet

Suite au temps d'échange il avait été évoqué le nettoyage de la parcelle de la vierge au Montet. Mme le Maire demande l'avis des conseillers habitants le secteur.

Il est décidé de commencer la prochaine réunion du conseil sur place afin de voir ce qu'il est envisageable de faire.

Un plan sera sorti pour voir la limite de la parcelle.

- Election

Un point est fait sur l'organisation des élections du 09 juin.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h00. La prochaine réunion est fixée pour le 10 juillet 2024 avec un rendez-vous à 19h45 au Montet.

Approuvé le 10/07/2024, à Roche

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Jean-Baptiste Willaume